

# LE BULLETIN COMMUNAL

## TRAVAUX

Voirie : Le programme de la voirie 2017 est terminé.

## ZERO PESTICIDES

La Loi n°2014-110 du 6 février 2014, dite « Labbé », interdit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces verts, forêts ou promenades accessibles ou ouvert au public gérés par les collectivités. Des solutions alternatives doivent par conséquent être mises en place.

C'est dans ce contexte que le Syndicat Mixte du bassin Versant Aveyron Amont, dans le cadre de sa mission d'appui technique, a souhaité proposer à ses collectivités adhérentes, une opération groupée visant à établir leurs plans de désherbage, nécessaires à la gestion des espaces publics.

Le CPIE du Rouergue a été choisi pour accompagner les collectivités dans cette démarche qui consiste à :

- Réaliser un état des lieux-diagnostic des pratiques de la commune en matière d'entretien des espaces ouverts au public dont elle a la gestion.

- Proposer, au sein d'un plan d'actions global, des solutions alternatives au désherbage chimique, selon les espaces à gérer et les moyens techniques et humains qui lui sont propres, dans un objectif d'atteinte du « Zéro Pesticides »

Cette étude, financée à 70% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, a pour objectifs de :

- Réduire les pollutions liées aux pesticides sur l'environnement et plus particulièrement sur la ressource en eau et les milieux aquatiques,

- Préserver la santé publique au sens large : pour les usagers des espaces publics et pour les agents territoriaux en charge de leur entretien,

- Faciliter la mise en place des pratiques alternatives pour l'entretien des espaces visant à supprimer l'usage des pesticides.

Les Communes de Baraqueville, Bescatel, Palmas d'Aveyron, Le Bas Ségala, La Fouillade, La Rouquette, Lunac, Maleville, Mayran, Moyrazès, Najac, Sanvensa, Le Monastère et Sainte-Radegonde bénéficient de cette opération, à l'issue de laquelle des projets de financement de matériel alternatif pourront être étudiés dans le cas du passage au « Zéro Pesticide strict » (y compris sur les espaces dérogatoires définis par la Loi Labbé).

D'autres collectivités du bassin versant Aveyron Amont avaient déjà engagé les démarches individuellement.

En parallèle, un plan de communication cohérent à l'échelle du bassin versant sera proposé, en vue de sensibiliser la population et de favoriser l'acceptation de la végétation « indésirable », au profit de la santé de tous, et de la préservation des milieux aquatiques.

## RADIO SANS FREQUENCE

Le vendredi 6 Octobre notre village a accueilli Radio Sans Fréquence, journée organisée par le centre culturel de Rieupeyroux.

De 9h à 18h, un programme divers et varié a été proposé avec des intervenants mais aussi des villageois bastidiens qui n'ont pas hésité à participer à cette expérience.

Vous trouverez le programme de cette journée en annexe et si vous souhaitez réécouter certains de ces passages, connecter vous sur le site : <https://soundcloud.com/user-314488900>



## VILLAGE FLEURI

Dans l'optique de l'extension du label 1 fleur de St Salvadou à la commune Le Bas Ségala, notre village a accueilli le Jury du Concours Départemental du fleurissement et de l'aménagement du cadre de vie pour la première fois à La Bastide au mois de Juillet.

Le jury a découvert différentes réalisations et des échanges ont eu lieu à leurs sujets lors de cette visite en présence d'élus et d'agents, échanges pertinents qui ont permis d'apporter des solutions sur des cas concrets.

Au-delà des efforts d'amélioration de l'environnement, entretien des abords et restauration du patrimoine, le jury a pu apprécier la qualité et la diversité florale (beau fleurissement du centre du village avec des jardinières harmonieuses sur la place, un fleurissement de l'enrochement du parking intéressant et à poursuivre, une pelouse du stade de belle qualité, un développement des aménagements paysagers afin de garder un village authentique, un travail remarquable au « Martinet du Lézert » mettant de surcroît en valeur la flore locale).

Les aménagements « cœur de village » suite à l'étude préalable du CAUE contribueront à son embellissement.

A l'avenir, selon le Jury, pour continuer dans la démarche du fleurissement, il y a encore des choses à améliorer (faire attention aux tailles radicales sur les arbres, mettre des plantations arbustives sur les talus autour du monument aux morts pour valoriser le lieu, penser à densifier les plantations des talus de la salle des fêtes, ne pas multiplier le fleurissement en bacs, penser à pailler les plantations arbustives, surveiller la progression de la pyrale du buis, ...). Le Jury a noté la réflexion sur des économies de chauffage et d'éclairage, et conclut par : « La Bastide l'Evêque possède des atouts indéniables si elle poursuit dans la voie engagée en s'appuyant sur l'expérience de St Salvadou. ». A suivre .....

## **11 NOVEMBRE**

Afin de commémorer l'armistice de la première guerre mondiale de 14/18, nous vous donnons rendez le Samedi 11 Novembre dans la matinée.

Le programme de cette matinée se déroulera de la façon suivante :

- Cérémonie de la parole à l'église Saint Jean Baptiste à 11h.
- Défilé et Dépôt de Gerbe au Monument aux morts.
- Discours du Maire.
- Verre de l'Amitié en clôture.

## **CIMETIERES**

Un nettoyage des 4 cimetières a été effectué récemment et il a aussi été réalisé la rénovation des peintures sur les portails.

Ceci nous permet de vous rappeler que ce sont les propriétaires des concessions qui sont responsables de l'entretien courant ainsi que de la sécurité des stèles, pensez à vérifier leur état.

## **SIGNALETIQUE**

Comme vous avez pu le constater, depuis le 15 septembre, les panneaux publicitaires ont été enlevés sur la D911, suite à une loi de 2012.

Ils seront surement remis en place sous une nouvelle forme normalisée.

En ce qui concerne les panneaux temporaires (fetes et animations diverses), ils ne sont pas soumis à cette loi. Il reste donc possible d'afficher.

## **TELETHON 2017**

Cette année le Téléthon aura lieu les 1er et 2 décembre au niveau national.

A La Bastide, des animations vont essayer d'être proposées, toutes les idées sont les bienvenues. Toutes les informations seront communiquées par voie de presse.

## **ECOLE**

Concernant les rythmes scolaires, lors de cette rentrée, il y avait la possibilité de rester à 4 jours et demi par semaine ou bien revenir à des semaines de 4 jours. Suite à une concertation menée avec les parents d'élèves et les enseignants, il a été décidé du retour à la semaine de 4 jours. Il n'y a donc plus de temps périscolaire.

## **RECENSEMENT**

Il est obligatoire pour les jeunes âgés de 16 ans de s'inscrire en mairie (dans les 3 mois suivant la date d'anniversaire) pour le recensement militaire (journée d'appel pour la défense) muni du livret de famille et de la carte d'identité. Il vous sera délivré une attestation de recensement indispensable pour l'inscription aux différents examens et concours.

Le Conseil Communal